

Octobre 2020



À l'intérieur :

Page 1 : Date de conseil et ouverture du bureau municipal

Page 2-3: Avis publics et **concours Halloween**

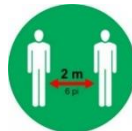
Page 4-6 : AGA comité de développement et autres



Prendre note que la prochaine séance du Conseil municipal de Saint-Léon-le-Grand sera à huis clos, lundi le 2 novembre à 19h30, à l'hôtel de ville. Les séances peuvent être écoutés dès le lendemain à l'adresse suivante: <https://municipalite.saint-leon-le-grand.qc.ca/municipalite/conseil-municipal.html>.

Directives d'ouverture du bureau municipal

Attendre sur les pastilles de 2 mètres



- 1 personne à la fois dans l'entrée; sonnez et attendez qu'on débarre la porte.
- 2 personnes maximum à l'intérieur
- Désinfection des mains et masque obligatoire

Nos heures d'ouverture sont :

Lundi : 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 14h00

Mardi : 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 14h00

Mercredi : 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 14h00

Jedi : 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Vendredi : Fermé

AVIS PUBLIC DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné que le conseil de la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand a adopté lors de la séance du 5 octobre dernier le second projet de règlement n° 344-20 modifiant le règlement de zonage.

Celui-ci contient une disposition pouvant faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin que le règlement qui la contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

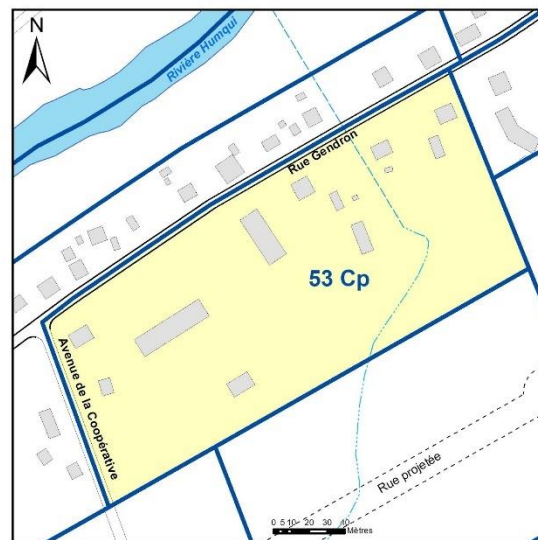
Ainsi, une demande relative à la disposition visant à autoriser la classe d'usage *Commerce XIV – Service de transport et d'entreposage* dans la zone 53 Cp (zone approximativement constituée des terrains aux adresses civiles impaires allant du 331 au 357 rue Gendron) peut provenir de cette zone ainsi que des zones contiguës 20 Ad, 51 Ha, 52 Ha, 54 Ha et 55 Ad (voir croquis ci-après).

Le plan de zonage détaillé illustrant les zones concernées et contiguës d'où peut provenir une demande de participation à un référendum peut être consulté sur le site web de la MRC de La Matapédia (www.mrcmatapedia.qc.ca) dans la sous-section *Saint-Léon-le-Grand* de la section *Municipalités*.

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient et, le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
- être reçue au bureau municipal au plus tard le 16 octobre 2020
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

Considérant le contexte exceptionnel lié à l'état d'urgence sanitaire, la municipalité préconise la transmission de demandes de participation (qu'elles soient individuelles ou par pétition) par courriel à l'adresse stleonlegrand@mrcmatapedia.qc.ca et rappelle aux citoyens de respecter les mesures de distanciation sociale prescrites par le gouvernement.



Il est tout de même possible de transmettre les demandes par la poste ainsi qu'en personne à l'adresse ci-après :

Municipalité de Saint-Léon-le-Grand
8-A, place de l'Église
St-Léon-le-Grand (Québec) G0J 2W0

Le second projet de règlement, l'illustration des secteurs mentionnés ainsi que les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus sur demande en communiquant avec la municipalité par téléphone au (418) 743-2914 ou par courriel à l'adresse stleonlegrand@mrcmatapedia.qc.ca.

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

DONNÉ À SAINT-LÉON-LE-GRAND, 2020-10-08

Jean-Noël Barriault, directeur général et secrétaire-trésorier

Halloween 2020

Avis à la population de Saint-Léon-le-Grand

Dans un souci d'effort collectif dû à la Covid-19 la municipalité vous avise qu'elle interdit tout rassemblement sur les lieux municipaux lors de la fête d'halloween, nous allons aussi nous conformer aux décisions de la Santé publique quant à la collecte des bonbons porte à porte, une annonce sera faite à ce sujet.

Afin de souligner cette fête appréciée par nos jeunes Léonais et léonaises nous vous invitons à festoyer en sécurité chacun a votre domicile et nous faire parvenir une photo de votre activité de l'Halloween qui sera publié sur notre page FACEBOOK!

Que ce soit par la confection de décoration de citrouille, des repas thématiques, des parades costumées ou des chasses aux bonbons organisées avec votre famille dans votre maison, Nous vous invitons à être créatif et nous faire parvenir une photo au bureau municipal par la poste, par courriel ou Facebook (Messenger).



Chaque enfant participant aura la chance de se mériter un des 3 prix tiré au hasard le mardi 2 novembre.

C'est une question de santé publique. Il faut être imaginatif et repenser les choses.

Bonne Halloween à tous!!!



Si vous avez des questions à poser au conseil municipal, vous pouvez les envoyer par écrit par la poste au 8A place de l'Église, G0J 2W0, par courriel stleonlegrand@mrcmatapedia.qc.ca ou au bureau, aux heures d'ouverture suivante :

Lundi : 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 14h00

Mardi : 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 14h00

Mercredi : 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 14h00

Jeudi : 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Vendredi : Fermé

INVITATION AGA

Comité de développement de Saint-Léon-le-Grand

Le comité de développement de Saint-Léon-le-Grand vous invite à L'AGA 2020.



Où : Sous-sol de L'Église

Quand : Jeudi 15 octobre 2020

Heure : 19 h

Ordre du jour

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET DE L'AVIS DE CONVOCATION ;
3. NOMINATION D'UN(E) PRÉSIDENT(E) ET SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE
4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ODJ DE L'ASSEMBLÉE;
5. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE L'AGA 2019;
6. RAPPORT D'ACTIVITÉ DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT;
7. LECTURE ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS DE 2019 et des états financiers partiels de 2020
8. ACCEPTATION DES DÉCISIONS DES ADMINISTRATEURS;
9. PLAN D'ACTION 2020;
10. SUGGESTIONS ET QUESTIONS DU PUBLIC;
11. ÉLECTION
NOMINATION DU PRÉSIDENT, SECRÉTAIRE ET SCRUTATEURS;
Ouverture des mises en candidature
ÉLECTION POSTE #2 - #4 - #6 (Dave, Daisy et Jean-Paul)
12. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

*Les mesures sanitaires de la santé publique seront respectées

Concours «Bénévole de l'année 2020»

Le présent concours vise à déterminer le ou la **bénévole de l'année** dans votre municipalité. Par bénévole, nous entendons quelqu'un qui s'est dévoué bénévolement de façon ponctuelle ou régulière dans les activités de votre municipalité. Si vous voulez proposer une candidature, vous devez remplir le formulaire, en précisant ses différentes implications au cours de l'année, en expliquant pourquoi cette personne s'est particulièrement démarquée dans cette même année. Vous pouvez déposer le formulaire rempli au bureau municipal d'ici le **vendredi 16 octobre 2020 à 16h00. À noter que chaque formulaire doit contenir une photo en version numérique (haute résolution) qui servira à la confection de la capsule regroupant les bénévoles de l'année.**

Compte tenu de la situation actuelle, la personne retenue sera soulignée dans le cadre d'une capsule qui commémorera le bénévole de chaque municipalité. Une publication sera également réalisée dans le journal l'Avant-Poste.

Critères d'admissibilité:

- Avoir au moins 18 ans
- Être résidant de la municipalité

N'est pas admissible:

- Chargé de projet
- Regroupement de bénévoles
- Personne salariée

Date limite: 16 octobre 2020 à 16h00

Reconnaissance des jeunes bénévoles

Vous pouvez également souligner la contribution d'un jeune de moins de 18 ans qui s'implique activement dans votre municipalité. Ce jeune sera également souligné dans une capsule et dans une publication dans le journal l'Avant-Poste. Pour plus d'informations sur le concours, vous pouvez contacter le conseiller en développement local et territorial attribué à votre municipalité au 418 629-2053.

Michèle Pâquet	Pascale Turcotte	Jessie Proulx
418 629-2053 Poste 1032	418 629-2053 Poste 1031	418 629-2053 Poste 1023

Le Mot vert du mois – « Retour à la normale » - Septembre 2020

On s'apprête à vivre une rentrée comme nous ne l'avons jamais vécu sous le signe de la COVID-19. Masque au visage, télétravail, désinfectant, etc. Malgré cela, c'est important de faire nos efforts pour réduire nos déchets et protéger l'environnement. Voici quelques exemples de comment y arriver en appliquant le principe hiérarchique des **3R** (Réduction à la source, Réutilisation et Recyclage).

Retour au travail (ou télétravail)

- Réduire à la source :
 - Utilisez des masques lavables plutôt que jetables;
 - Favorisez les bouteilles de désinfectant et savon rechargeables;
 - N'imprimez que le strict minimum nécessaire;
 - Privilégiez les produits durables (tasses, verres, ustensiles, etc.).
- Réutilisation :
 - Réutilisez les feuilles comme bloc-notes;
 - Besoin d'articles divers de bureautique, achetez usagé !
- Recyclage et Valorisation :
 - Votre bac bleu et bac brun sont vos collègues de travail, travaillez en équipe!

Retour à l'école

- Réduire à la source :
 - Favorisez les produits rechargeables plutôt que jetables (crayon automatique/porte-mine, etc.);
 - Faites des boîtes à lunch zéro déchet !
 - Privilégiez les contenants réutilisables;
 - Évitez les emballages individuels de yogourts, biscuits, etc.;
 - Évaluez les besoins et n'y mettez que le nécessaire.
- Réutilisation :
 - Faites le tri de vos articles de l'année dernière, beaucoup sont encore bons!;
 - Achetez certains items de secondes mains (sac à dos, étui à crayon, etc.);
 - Réutilisez les objets pour faire de la création, par exemple :
 - Épingle à pain, carton de lait, carton d'œuf, etc.
- Recyclage et Valorisation :
 - Encore une fois, l'utilisation des bacs bleus et bruns, ce n'est pas seulement à la maison !

Pour plus d'information sur une saine gestion des matières résiduelles, visitez le www.ecoregie.ca ou téléphonez au 418 629-2053, poste 1138.

Vincent Dufour, coordonnateur en gestion des matières résiduelles



Site web : www.ecoregie.ca

Courriel: matresi@mrcmatapedia.qc.ca

Tél. : 418 629-2053, poste 1138